



TERMES DE REFERENCE

COURS AWEA DE FORMATION DES FORMATEURS SUR L'APPROCHE

« VOIES DE MIGRATION » POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES OISEAUX D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

MAURICE DU 6 AU 10 FEVRIER 2023

CONTEXTE

L'Objectif 5 du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2019-2027 prévoit la réalisation de cours de formation destinés à renforcer les savoir-faire et les compétences afin de constituer un réseau d'experts en Afrique, en s'appuyant tout particulièrement sur des outils de formation existants. Le Kit de formation Voie de migration (FTK) développé dans le cadre du Projet Wings over Wetlands (WOW) sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie, financé dans le cadre du PNUE-FEM, est un outil de formation unique qui permet de fournir des informations et connaissances sur des questions principales relatives aux oiseaux d'eau et leur habitats et l'approche voies de migration pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable de ceux-ci. Le FTK fournit également des ressources pratiques destinées à appuyer la conception et la réalisation des formations sur ces questions et aspects de conservation ciblant de divers intervenants.

Dans le cadre de l'Initiative africaine de l'AEWA, le FTK du Projet WOW a été utilisé pour dispenser des cours de formation aux niveaux régional et sous-régional en utilisant l'approche de formation des formateurs (FdF), visant à promouvoir l'utilisation systématique et coordonnée de cet outil de formation.

L'actuel cours AEWA de FdF « voies de migration » cible les petits États insulaires en développement (PEID) de l'océan Indien en Afrique, compte tenu des défis de conservation de la biodiversité auxquels ils sont confrontés et qui leur sont spécifiques, ainsi que de leur vulnérabilité aux menaces et défis croissants posés par le changement climatique en ce qui concerne la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats.

Pour le déroulement du cours AEWA de FdF « voies de migration », on utilisera le FTK du projet WOW ainsi que d'autres outils de formation complémentaires tels que le kit de formation sur l'identification et le dénombrement des oiseaux d'eau de l'Office français de la biodiversité (OFB) et les lignes directrices du Dénombrement international des oiseaux d'eau et du cadre de suivi des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) de BirdLife International. Ce cours de FdF abordera également, le cas échéant, les questions relatives à la conservation d'autres espèces marines migratrices couvertes par d'autres instruments pertinents de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). En plus, une combinaison de différentes approches et méthodes sera utilisée, y compris des séances d'explication, des sessions de groupe, des études de cas, des exercices pratiques et des excursions sur le terrain.

Le cours de FdF sur l'approche « voies de migration » de l'AEWA est prévu du **6 au 10 février 2023 à Maurice**. Organisé par le Secrétariat PNUE/AEWA en collaboration avec le Service des parcs nationaux et de la conservation (NPCS) de Maurice, le Secrétariat PNUE/CMS, le Secrétariat de Ramsar et l'Initiative Voie de migration de la mer des Wadden, il bénéficie de l'aimable accueil du gouvernement mauricien. Il cible des experts techniques issus des Petits États Insulaires en Développement et/ou des groupements insulaires de l'océan Indien, en particulier ceux engagés dans la formation ou la sensibilisation dans le domaine de la conservation de la nature. Il a pour objectif d'améliorer leurs connaissances sur l'approche « voies de migration », ainsi qu'à assurer une approche durable à la formation en permettant aux participants d'acquérir une meilleure compétence en vue de la conception et la réalisation de cours de formation déclinés au niveau national. Pour appuyer davantage l'impact des connaissances et des compétences acquises lors du cours régional de FdF, il est impératif de veiller à ce que les experts formés conçoivent et dispensent des cours de formation nationaux dans un délai raisonnable après leur participation au cours régional de FdF. De tels cours nationaux doivent être adaptés au contexte, aux enjeux, aux besoins de formation prioritaires et au public cible, au niveau national. À cet effet, les participants sélectionnés de chacun des PEID éligibles devront élaborer conjointement une brève proposition de projet pour la préparation et la réalisation d'un cours de formation national, en utilisant le formulaire qui sera fourni par le Secrétariat de l'AEWA. Ces propositions de projets seront approfondies lors du cours de FdF. Il y aura également la possibilité de bénéficier d'une micro-fond de démarrage fournie par le Secrétariat PNUE/AEWA pour appuyer la réalisation de certains des cours de formation nationaux proposés. Ces propositions de projets nationaux constitueront également la base d'une future recherche de fonds auprès d'autres bailleurs de fonds.

Ce cours de FdF peut se tenir grâce aux généreuses contributions financières et en nature allouées par le gouvernement mauricien et par la Commission européenne par le biais de l'Accord de coopération stratégique (SCA) avec le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) dans le cadre du Programme thématique des Biens publics et Défis mondiaux (GPGC).

TERMES DE REFERENCE POUR LES PARTICIPANTS

Affiliation : Cet atelier est destiné au personnel technique/professionnel ou leurs affiliés dans le domaine de la conservation et de la gestion de la nature, issu d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, et particulièrement engagé dans la conception et/ou la réalisation des activités liés à la formation / l'enseignement / la pédagogie ou la sensibilisation. Les candidats visés peuvent être notamment :

- Du personnel dédié à la formation, l'enseignement ou la sensibilisation issu d'agences gouvernementales pertinentes, en particulier ceux responsable de la mise en œuvre de l'AEWA, de Ramsar et de la CMS (par ex. des ministères de l'environnement/ Directions de la faune sauvage), d'instituts ou d'écoles de formation (par ex. sur la faune sauvage/les zones humides/ tout autre formation professionnelle), d'autorités de gestion des sites, d'universités et d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales ou de programmes/projets de conservation pertinents ;
- Les personnes affiliées ou liées sur le plan professionnel aux institutions ou organisations pertinentes.

Titres universitaires : Les candidats doivent être de préférence titulaires d'un diplôme universitaire ou avoir suivi une formation professionnelle reconnue équivalente dans le domaine de la biologie, des sciences de l'environnement, de l'écologie, de la gestion des ressources naturelles, de l'ornithologie, de la conservation et de la gestion de la faune sauvage, de la pédagogie ou autres domaines pertinents.

Expérience : Les candidats doivent avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la conservation de la nature / de l'environnement ou dans la sensibilisation / la pédagogie / le renforcement des capacités liés à la conservation de la nature et préférablement aux questions relatives aux oiseaux d'eau et aux zones humides. Une expérience professionnelle appropriée pourrait être liée à la participation aux activités tels que :

- L'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur pertinentes ;
- La conception et la réalisation de cours de formation ou de programmes pédagogiques relatives à l'environnement ou à la conservation de la nature ;
- Des initiatives de sensibilisation ou des programmes de vulgarisation relatifs à la conservation environnementale ;
- La conservation et la gestion des zones humides, des sites protégés et d'autres habitats ;
- La conservation et la gestion de la faune sauvage, notamment les oiseaux d'eau ;
- La recherche et la surveillance relatives à la faune sauvage (notamment les oiseaux d'eau) et les zones humides ;
- L'expérience dans la collecte de fonds sera considérée comme un avantage supplémentaire.

Langue : La pleine compréhension et la maîtrise de l'anglais et/ou du français, écrit et parlé, sont exigées, étant donné que le cours de formation sera dispensé dans ces deux langues.

Durabilité de la formation : Afin de bénéficier efficacement de cette formation et d'y contribuer, les candidats doivent préférablement disposer de la capacité et/ou du soutien institutionnel nécessaire pour planifier et organiser les formations ultérieures au niveau local, national et régional, et dans la mesure du possible, d'une manière durable.

PROCEDURE DE CANDIDATURE

Pour la phase de présélection, tous les candidats doivent poser leur candidature en utilisant le formulaire fourni, et la transmettre au Point focal national de l'AEWA de leur pays (ou à la personne de contact de l'AEWA dans le cas des États non-Partie à l'AEWA), avec copie au Secrétariat PNUE/AEWA : evelyn.moloko@un.org et birgit.drerup@un.org.

Les noms et les coordonnées des Points focaux nationaux de l'AEWA des Parties contractantes se trouvent ici : <https://www.unep-awea.org/en/page/contacts>. Pour les États de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties à l'AEWA, veuillez-vous adresser au Secrétariat PNUE/AEWA qui vous informera sur le contact de l'AEWA. Tous les candidats présélectionnés **doivent** être approuvés par le Point focal national / le contact de l'AEWA des pays respectifs.

États/groupes insulaires éligibles : Comores, Madagascar, Maurice (y compris l'île Rodrigues) et Seychelles, ainsi que Mayotte, La Réunion et les îles Éparses de l'océan Indien (France).

PROCEDURE DE SELECTION

Les participants à l'atelier de formation des formateurs seront identifiés au moyen d'un processus de sélection en deux phases, consistant en :

- **Une phase de présélection** : Cette phase impliquera la présélection d'un maximum de quatre candidats potentiels par état éligible, en veillant à ce que parmi les candidats présélectionnés, il y a au moins un candidat d'une institution/affiliation non gouvernementale, un candidat du secteur de l'éducation/de la formation et une représentation équilibrée de deux sexes. Ce processus sera dirigé par le Point focal national ou la personne de contact de l'AEWA, en collaboration avec le Point focal technique de l'AEWA, le Point focal de l'AEWA pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) et le Point focal national de la CMS et de Ramsar des pays respectifs (le cas échéant). Le Point focal national de l'AEWA transmettra au Secrétariat de l'AEWA le **18 novembre 2022** au plus tard, les noms, coordonnées et CV de tous les candidats présélectionnés ;
- **Une phase finale de sélection** : Cette phase impliquera la confirmation de deux participants de chaque état éligible, dont la participation au cours de FdF sera parrainée par le Secrétariat de l'AEWA. Ce processus sera dirigé par le Secrétariat PNUE/AEWA en étroite collaboration avec le(s) formateur(s) du cours FdF, le Secrétariat PNUE/CMS, l'Unité africaine du Secrétariat de Ramsar et d'autres organisations partenaires internationales et personnes ressources concernées par la conservation des oiseaux dans la région de l'Afrique. Les candidats dont la participation au cours de formation auront été confirmée seront directement contactés par le Secrétariat PNUE/AEWA et recevront toutes les informations complémentaires en préparation de l'atelier de formation.

Pour de plus amples informations sur l'atelier de formation des formateurs, veuillez contacter le Secrétariat PNUE/AEWA (evelyn.moloko@un.org et birgit.drerup@un.org).